

Siège Social : 36000 Châteauroux
Adresse : 2 Place des Cigarières
Date de convocation : 21 novembre 2025

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Vendredi 05 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq
Le 5 décembre,
Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué,
s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean
louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M DAUZIER

Nombre de membres en exercice : 48
Votes exprimés : Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (25)

BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre,
CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DELLA-VALLE Luc, DELYS Dominique, GLOMOT
Pascal, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LUMET Thierry,
MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, POINTIERE Michael, RIOLET Guy, ROBIN Guy,
ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEMION Michel, SLEDZ Jean, VIDAL Claude, VOITIER
Brigitte, YVERNAULT Philippe.

Étaient absents (14)

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, BAPTISTA DE HORTA Carole, FOISEL Michel, GARGAUD
Patrick, LAROCHE Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, SAVY
Philippe, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier, VIAUD Philippe, ZECCHI Stéphane.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
BRANCHOUX Gilles a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre
ELBAZ Xavier a donné pouvoir à VIDAL Claude
IMBERT Tony a donné pouvoir à MOREAU Jean-Michel
JUDALET Patrick a donné pouvoir à DAUZIER Claude
NAVARRO David a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston

Étaient excusés (3)

DEJOLLAT Daniel, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent.

Objet :

Approbation de la modification du règlement et des travaux éligibles dans le cadre des subventions attribuées pour les actions de conseil en énergies partagé

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie, le SDEI a mis en place un service mutualisé de Conseil en Energie auprès des collectivités. Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SDEI et la commune, établie pour une durée de 4 ans.

Le SDEI soutient les actions des collectivités pour maîtriser ou réduire leurs consommations d'énergie des bâtiments publics en les accompagnant financièrement dans leur projet sur une liste de travaux éligibles.

Considérant la création de fonds de concours par le SDEI en juillet 2025, sur la rénovation énergétique de bâtiments publics, sur la rénovation de l'éclairage public et sur la création d'ilot de fraicheur,

Considérant la liste de travaux éligibles des fonds de concours,

Considérant que l'aide financière pour la rénovation de l'éclairage public est en doublon entre le fonds de concours et les actions subventionnables dans le cadre de l'activité des CEP,

Il est proposé de supprimer de la liste de travaux éligibles des subventions attribuées pour les actions en conseil en énergie partagé les travaux relatifs à l'éclairage public à partir du 1er janvier 2026.

Les autres modalités et conditions d'attribution restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver la modification relative à la liste des travaux éligibles du règlement,

Article 2 : D'approuver la modification du règlement

Article 3 : De préciser que les autres modalités et conditions d'attribution restent inchangées,

Article 4 : D'autoriser le Président à signer tous documents concernant ce dossier.

Pour extrait conforme,


Le Président,

Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :


Claude DAUZIER

Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20251205-06202503-DE
Date de télétransmission : 11/12/2025
Date de réception préfecture : 11/12/2025